



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire (CCP) des enseignants du 2nd degré de l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CCP des enseignants du 2nd degré réuni le jeudi 8 décembre 2022, à __ heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Présidente: Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines

Secrétaire: Madame Stéphanie Rayon-Desmares, Cheffe de la Division des Personnels Enseignants de l'académie de Rennes

Secrétaire suppléant : Monsieur Marc Godfroid, adjoint à la Cheffe de la Division des Personnels Enseignants de l'académie de Rennes

Délégués des listes :

- 1.Madame Servane Talbot, Action et Démocratie CFE CGC
- 2.Monsieur Jean-Pierre Luciani, STC Education
- 3.Madame Fabienne Portanguen, SUD Education
- 4.Monsieur Patrick Perez, SNALC
- 5.Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT
- 6.Monsieur Brewen Grall, SLB
- 7.Monsieur Mostafa Boulil, FNEC FP FO
- 8.Monsieur Tanguy Jouault, SE UNSA Education
- 9.Monsieur Olivier Vienne, CFTC
- 10.Monsieur Alain Billy, FSU
- 11.Monsieur Gérard Lenfant, SNAPEN
- 12.Monsieur Thibaut Lemoine, SNCL SIES SAGES
- 13.Monsieur Jacques Vaesken, CGT Educ'action

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	1 894
Nombre des votants :	370
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	10
Nombre de suffrages valablement exprimés :	360

Listes en présence

Listes en présence	A et D CFE CGC	STC Education	SUD Education	SNALC	SGEN CFDT	SLB	FNEC FP FO	SE UNSA Education	CFTC	FSU	SNAPE N	SNCL SIES SAGES	CGT Educ'ation
Nombre de voix	7	0	23	7	51	5	63	11	0	127	1	4	61
Nombre de sièges	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	1

C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

90

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
A et D CFE CGC	
STC Education	
SUD Education	
SNALC	
SGEN CFDT	
SLB	
FNEC FP FO	
SE UNSA Education	
CFTC	
FSU	1
SNAPE N	
SNCL SIES SAGES	
CGT Educ'action	

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) =

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 1

Listes en présence	Plus forte moyenne
A et D CFE CGC	
STC Education	
SUD Education	
SNALC	
SGEN CFDT	
SLB	
FNEC FP FO	
SE UNSA Education	
CFTC	
FSU	63,50
SNAPEN	
SNCL SIES SAGES	
CGT Educ'action	

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 1.

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
A et D CFE CGC	
STC Education	
SUD Education	
SNALC	
SGEN CFDT	
SLB	
FNEC FP FO	63
SE UNSA Education	
CFTC	
FSU	
SNAPEN	
SNCL SIES SAGES	
CGT Educ'action	

La liste FNEC FP FO a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° 3

Listes en présence	Plus forte moyenne
A et D CFE CGC	
STC Education	
SUD Education	
SNALC	
SGEN CFDT	
SLB	
FNEC FP FO	
SE UNSA Education	
CFTC	
FSU	
SNAPEN	
SNCL SIES SAGES	
CGT Educ'action	61

La liste CGT EDUC'ACTION a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 3.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
A et D CFE CGC	0
STC Education	0
SUD Education	0
SNALC	0
SGEN CFDT	0
SLB	0
FNEC FP FO	1
SE UNSA Education	0
CFTC	0
FSU	2
SNAPEN	0
SNCL SIES SAGES	0
CGT Educ'action	1

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	
Suppléants	

E. Observations

F. Emargements

Présidente : Madame Anne Sophie Rault, Secrétaire Générale Adjointe-Directrice des Ressources Humaines 

Secrétaire : Madame Stéphanie Rayon-Desmares, Cheffe de la Division des Personnels Enseignants de l'académie de Rennes 

Secrétaire suppléant : Monsieur Marc Godfroid, adjoint à la Cheffe de la Division des Personnels Enseignants de l'académie de Rennes 

Délégués des listes :

1. Madame Servane Talbot, Action et Démocratie CFE CGC

Absente

2. Monsieur Jean-Pierre Luciani, STC Education

Absente

3. Madame Fabienne Portanguen, SUD Education

Portanguen

4. Monsieur Patrick Perez, SNALC

Perez

5. Monsieur Luc Grimonprez, SGEN CFDT

Grimonprez

6. Monsieur Brewen Grall, SLB

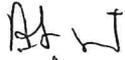
Grall

7. Monsieur Mostafa Boulil, FNEC FP FO



8. Monsieur Tanguy Jouault, SE UNSA Education

9. Monsieur Olivier Vienne, CFTC



10. Monsieur Alain Billy, FSU



11. Monsieur Gérard Lenfant, SNAPEN



12. Monsieur Thibaut Lemoine, SNCL SIES SAGES

13. Monsieur Jacques Vaesken, CGT Educ'action



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCP des contractuels ENS, EDU et PSYEN de Rennes

CCP

13

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	1 894	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	13
B. Nombre de votants	B =	370		Nombre de sièges à pourvoir	P = 4
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	10		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	360		$G = \frac{D}{P} = \frac{360}{4} = 90,00$	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
Action & Démocratie CFE-CGC	Action et Démocratie CFE-CGC	7	0				0
SINDICATU DI I TRAVAGLIADORI CORSI	STC Education	0	0				0
SUD Éducation Bretagne	SUD	23	0				0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	7	0				0
Sgen-CFDT La CFDT dans l'Education	Sgen-CFDT	51	0				0
SLB Sindikad Labourerien Breizh	SLB - Sindikad Labourerien Breizh	5	0				0
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	63	0		2° - 63,00		1
SE-Unsa Votre alliée du quotidien	SE-UNSA	11	0				0
CFTC ENS, PUBLIC ET RECHERCHE	CFTC	0	0				0
AVEC LA FSU POUR GAGNER	FSU	127	1	1° - 63,50			2
SNAPEN	SNAPEN	1	0				0
Sncl - Sies - SAGES AUTONOMES et INDEPENDANTS		4	0				0
La CGT EDUC'ACTION Un autre choix de société	CGT Educ'action	61	0			3° - 61,00	1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :			
Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)
SNCL-SIES-SAGES	SIES	SIES	46,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SNCL	SNCL	53,00 %
SNCL-SIES-SAGES	SAGES	SAGES	1,00 %

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCP des contractuels ENS, EDU et PSYEN de Rennes

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 1 894	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 13
B. Nombre de votants	B = 370		Nombre de sièges à pourvoir P = 4
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 10		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 360		$G = \frac{D}{P} = \frac{360}{4} = 90,00$

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
RAULT Anne Sophie	Présidente	
RAYON-DEJANNE STEPHANIE	SECRETARIE CHEFFE DE	
GODFROID Clara	Secrétaire suppléant	
TALBOT Terrance	CPE CGG	
LUCIANI Jean Pierre	STC Education	
PORTANGUEN Fatienne	Sud Education	
PEREZ Patrick	SNALC	
GRIMONREZ Luc	SGEN CFDT	
GRALL Bnwen	SUB	
BOULLI Mostafa	FNEC FP Fo	
JOUAULT Tanguy	Se-UNSA	
VIENCE Olivier	CFTC	
BILLY Alain	FSU	
LENFANT Gerard	SNAPEN	
LEMOINE Thibault	CNCL SIES SAGES	
VASTHEN Jacques	CGT Education	

